

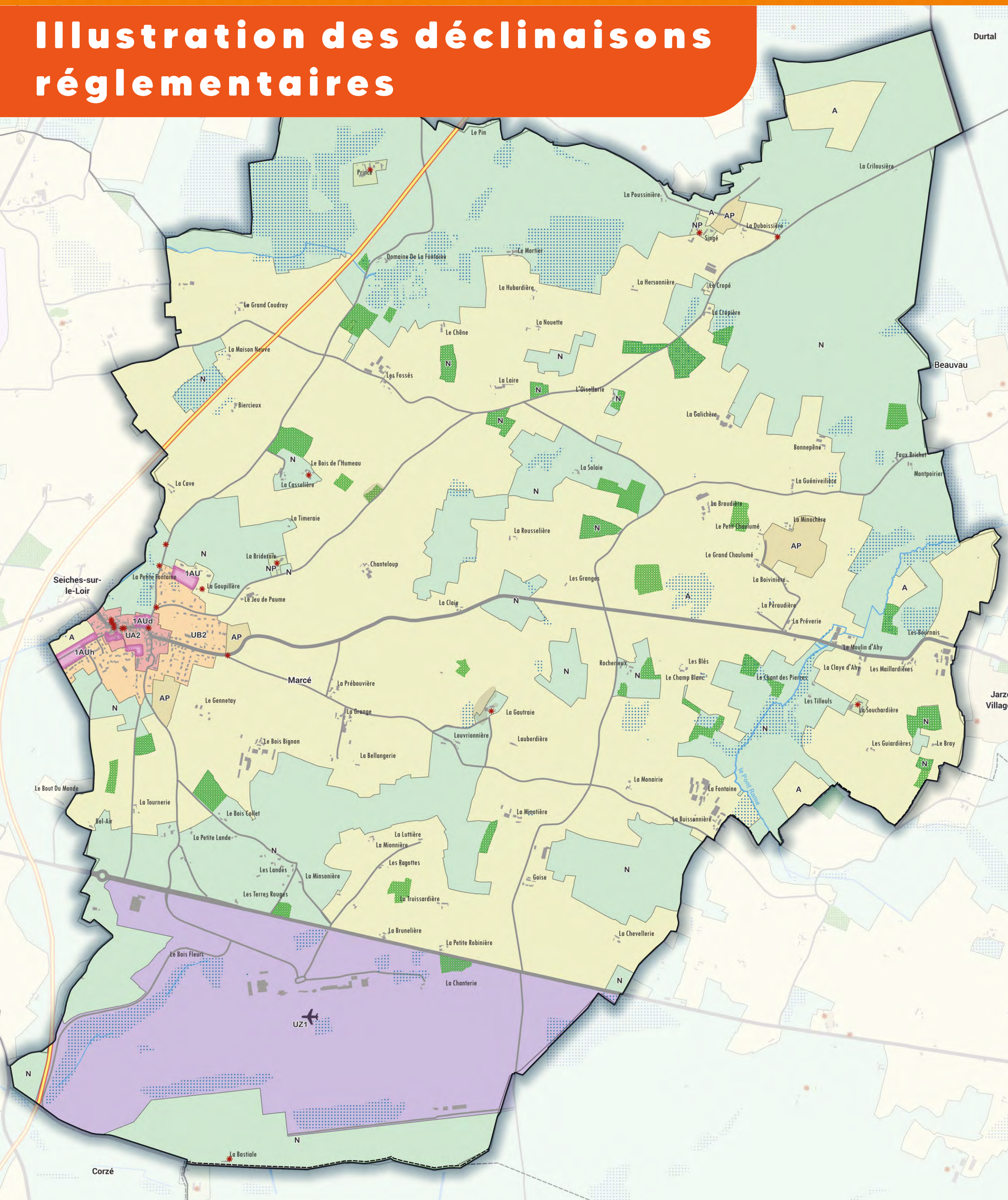
PLUi

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal

Le PLUi sur la commune de Marcé

sources INSEE 2020

Illustration des déclinaisons réglementaires



source : CC ALS - Urbanisme - Décembre 2023



836
habitants



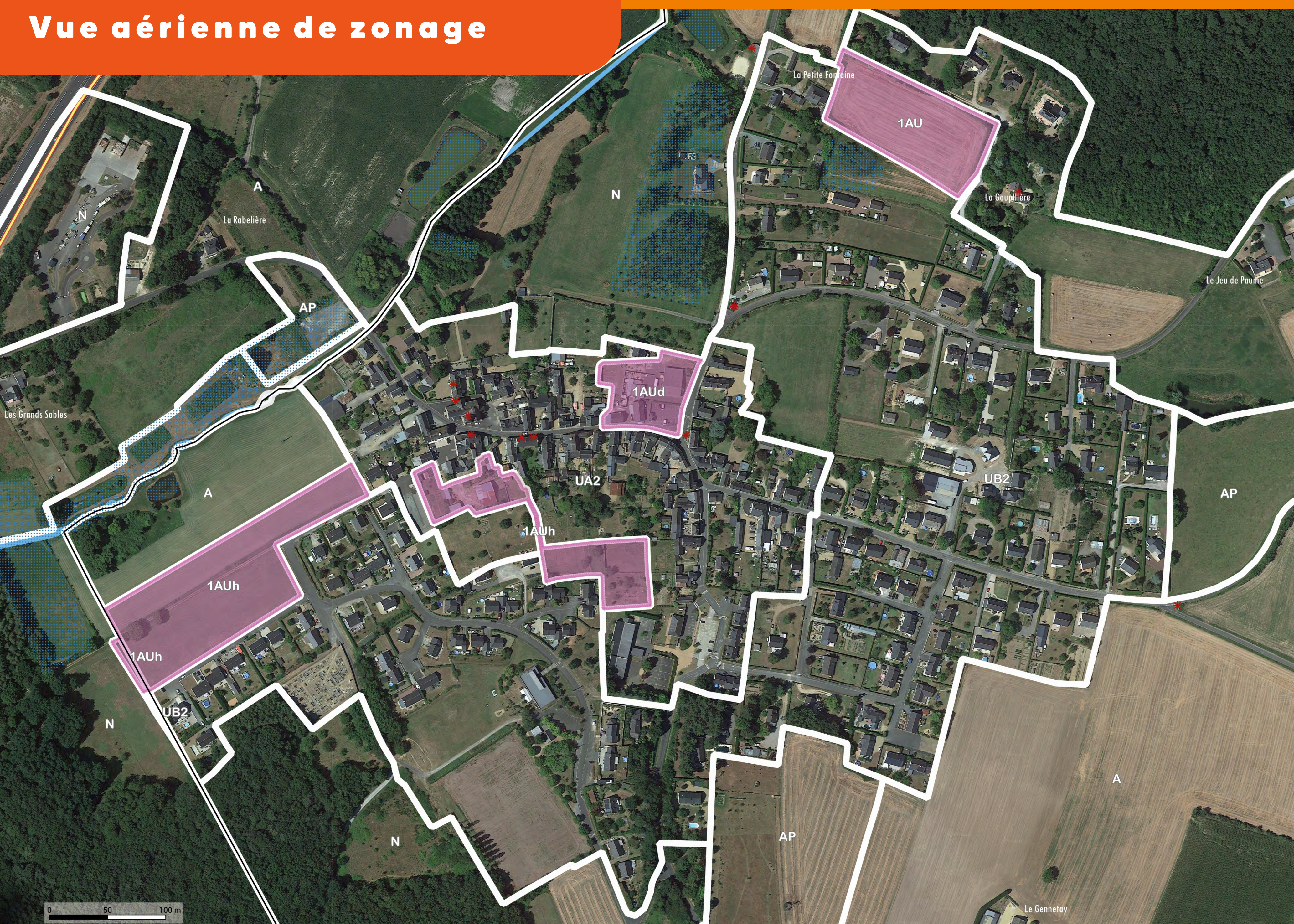
347
logements

LÉGENDE

Transport	Zonage PLUi
Autoroute	A
Départementale	AGv - AP - AR - AY
Voie secondaire	N
Voie ferrée	NC - Ner - NL - NP - NT
Gare	UA1 - UA2
Périmètre CCALS	UA3 - UA4
Eléments de patrimoine	UB1
Espace boisé classé	UB2 - UB3 - UB4
OAP	UY
Cavité souterraine	UZ1
PPRI	1AU - 1AUd - 1AUe - 1AUh - 1AUy
Zone humide	2AUy - 2AUz

A : zone agricole - AGv : zone agricole dédiée à l'accueil des gens du voyage - AP : zone agricole protégée (paysage) - AR : zone agricole dédiée aux activités de recherche - AY : zone agricole dédiée aux activités économiques isolées - N : zone naturelle - NC : zone d'exploitations du sous-sol - Ner : zone de développement de projet d'énergies renouvelables - NL : zone naturelle de loisirs - NP : zone naturelle patrimoniale - NT : zone naturelle de tourisme - UA/UB : zone urbaine destinée à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat - 1AUh : zone de développement destinée à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat - 1AUd : zone de développement mixte - 1AUe : zone de développement dédiée aux équipements - UY/Uz : zone urbaine destinée aux activités économiques - 1AUy/2AUy : zone de développement économique - 2AUz : zone de développement post PLUi.

Vue aérienne de zonage



www.ccals.fr



ANJOU
LOIR &
SARTHE
communauté de communes

Scannez le QR code pour + d'infos